



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-556-2

Version PDF

Autres références : 2011-556 et 2011-556-1

Ottawa, le 16 décembre 2011

Diverses entreprises de programmation de radio

Plusieurs collectivités

Renouvellements administratifs – corrections

1. Par la présente, le Conseil corrige l'annexe de la décision de radiodiffusion 2011-556-1 en supprimant CKBC-FM Bathurst de la liste des entreprises de programmation de radio commerciale dont les licences de radiodiffusion ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2012. Le Conseil note que la licence de radiodiffusion de CKBC-FM a en fait été renouvelée jusqu'au 31 août 2014 dans la décision de radiodiffusion 2011-528.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Renouvellements administratifs – corrections*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-556-1, 23 septembre 2011
- *CKBC-FM Bathurst – renouvellement de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-528, 25 août 2011

**La présente décision doit être annexée à la licence.*